

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal *L'abeille de Corbeil*, — pour celui d'Étampes, dans le journal *L'abeille* »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

| STATIONS | 10 | | | 12 | | | 30 | | | 40 | | | 50 | | | 60 | | | 70 | | | 80 | | | 90 | | |
|-------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|-------|--|--|
| | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | | | |
| ORLÉANS. Départ. | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | | |
| TOURNAI. | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | | |
| ANGERVILLE. | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | | |
| ÉTAMPES. | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | | |
| ÉTAMPES. Arrivée. | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | | |

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,600 fr., versés par 18 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,673 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,095 fr., versés par 7 déposants.

Il a été remboursé 1,295 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 425 fr., versés par 4 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 100 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,003 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 1,012 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 615 fr., versés par 9 déposants dont 2 nouveaux.

Inauguration du Musée.

Dimanche dernier a eu lieu l'ouverture du Musée municipal; M. le Sous-Préfet, MM. Decolange et Bourard, adjoints, représentant M. le Maire, empêché; le Conseil municipal presque au grand complet. Les chefs du service municipal, et un grand nombre de notabilités de la ville et des environs, assistaient à cette cérémonie locale.

Le cortège, précédé des commissaires organisateurs, a visité le vestibule du Musée, la salle Elias Robert, puis successivement les divers salons de l'Hôtel où sont placés les œuvres de l'artiste étampois.

L'impression générale a été des plus favorables; la visite s'est terminée par le foyer du Théâtre entièrement aménagé par les bustes et la statue qui y ont été nouvellement placés. L'approbation des visiteurs a été unanime.

Le concert du soir, dans la cour de la Mairie illuminée

Feuilleton de l'Abcille

(12) DU 2 OCTOBRE 1875.

DEUX FEMMES

L'habitude et le Souvenir.

— Oui, je la connais, répondit Maurice à sa femme. — C'est cela; il me semblait avoir entendu parler d'elle.

— Par qui?
— Par toi, sans doute.
— Je ne erois pas.

— Alors, c'est par mon cousin Casimir.
— Et que t'a-t-il dit sur mon compte? demanda Maurice, d'un ton qu'il essayait de rendre indifférent.

— Des folies, à quoi bon les répéter?
— A quoi bon les taire, si ce sont des folies?
— Si tu n'as jamais prononcé le nom de cette dame, que tu avoies connue cependant, c'est que tu avais des raisons pour cela. Pourquoi nous entretenir d'elle aujourd'hui?

— L'occasion s'en présente aujourd'hui et elle ne s'était pas encore présentée, répliqua Maurice. Puis, continua-t-il, je me méfie de M. Casimir; son incorrigible légèreté le rend dangereux, et je voudrais connaître les propos qu'il a pu te tenir, pour y répondre s'il y a lieu.

— Mais, fit observer Thérèse, alarmée du ton un peu roide avec lequel Maurice avait prononcé ces mots, je n'attache aucune importance à ce que dit mon cousin.

née avec beaucoup de goût, avait attiré une société nombreuse et choisie.

Notre fanfare s'est surpassée; jamais elle n'avait mieux mérité les chauds applaudissements qui lui ont été accordés.

Voilà donc notre ville dotée d'un nouvel établissement utile et accessible à tout le monde. Espérons qu'il deviendra la *Reliquaire* des objets d'art et de curiosité épars dans notre contrée, où ils existent beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose généralement.

La ville d'Étampes sera le premier des chefs-lieux d'arrondissement de Seine-et-Oise possédant un Musée, créé dans des circonstances toutes particulières; elle voudra répondre à la générosité de la donatrice en groupant ses dons partiels autour du riche noyau sans lequel toute tentative eût été vaine.

* * Nous sommes heureux d'annoncer que trois des membres de la Société d'Horticulture d'Étampes ont obtenu, samedi dernier, les récompenses suivantes à l'exposition de Corbeil.

M. REX Charles, maraîcher à Étampes: une médaille d'or, offerte par M. Faré, inspecteur des Eaux-et-Forêts, pour sa collection marchande des légumes de saison.

M. FRÉLIX Eugène, pépiniériste à Arpajon: une médaille d'onneur en vermeil, offerte par M. Aubry-Vitet, conseiller général, pour un lot d'ensemble composé de conifères, d'arbres à feuilles persistantes et autres.

M. BINANT Louis, pépiniériste à Saint-Vrain: une médaille d'argent de deuxième classe, pour une collection de plants d'arbres variés.

* * Lundi dernier, un modeste convoi, nombreusement escorté, conduisait à sa dernière demeure le sieur Cormier Théodore, garde-moulin, âgé de trente-quatre ans, qui, la veille, avait succombé aux suites d'une douloureuse opération. Cet infortuné laisse une veuve et cinq enfants dont l'aîné est à peine âgé de dix ans,

— Tu le devrais, Thérèse, dit Maurice en adoucissant sa voix, mais certaines remarques me prouvent qu'il n'en est rien, et comme je désire, par-dessus tout, éviter un malentendu entre nous, je te serais obligé de t'expliquer.

— Ce n'est guère le moment, fit-elle doucement.

— Pardon, le moment est au contraire très-bien choisi, puisque nous n'avons rien à faire.

Maurice, depuis longtemps, s'attendait à cette petite scène et il s'y était préparé. Quelques regards significatifs de Thérèse, quelques mots à double entente lui avaient donné à penser, et il désirait au juste savoir jusqu'à quel point sa femme était renseignée sur ses rapports avec Hélène.

— Eh bien, dit Thérèse, lorsque Maurice l'eut encore un peu pressée, Casimir prétend que tu passais toutes les soirées, autrefois, chez cette comtesse de Brionne.

— Il exagère, répliqua Maurice; mais il n'a pas tout à fait tort. J'allais souvent, en effet, chez M^{me} de Brionne, dont le salon est toujours ouvert à ses amis.

— C'est que... fit timidement Thérèse.

— Quoi?

— Casimir laisse encore entendre que, de tous les amis de M^{me} de Brionne, tu étais le préféré... et que... enfin tu me comprends bien. Mais je t'en prie, Maurice, ne te fâche pas contre moi.

— Me permettrais-tu au moins de me fâcher contre M. Casimir, qui me paraît te tenir des propos inutiles? Quelles autres petites insinuations s'est-il plu à lancer?

— C'est tout.

— Oh! il ne doit pas s'être arrêté en si beau chemin.

et le plus jeune de dix mois; il était l'unique soutien de cette famille qui se trouve aujourd'hui sans ressources, aussi y aurait-il humanité à venir en aide à la pauvre mère.

Le sieur Cormier faisait partie de la Société de Secours mutuels des ouvriers en bâtiments d'Étampes, dont tous les membres assistaient à l'enterrement. Sur le bord de la fosse, l'un d'eux, en termes chaleureux et émouvants, a fait appel à la générosité de tous ceux qui étaient présents.

« Messieurs, a-t-il dit, en raison de la position malheureuse et digne d'intérêt dans laquelle se trouve la veuve de notre cher et regretté confrère, j'ai l'honneur de vous prier que la Société de Secours mutuels veuille procéder à une quête faite entre nous.

« Je connais les sentiments philanthropiques qui animent tous les membres de notre Société; permettez-moi de vous remercier à l'avance de l'offrande que vous voudrez bien faire. »

Chacun ayant répondu à cet appel, la collecte a produit une somme de 156 fr. 65 c., qui a été versée immédiatement entre les mains de la veuve. N'oublions pas que le sieur Cormier, qui travaillait le sieur Cormier, avait fait chômer son moulin, pour que le personnel de l'usine pût assister aux funérailles de ce regretté camarade.

La Foire Saint-Michel.

La Foire Saint-Michel est une des plus vieilles institutions de la ville d'Étampes; elle doit sa fondation à un acte de Louis VII, auquel dom Fleureau donne la date de l'année 1147; cet acte est un touchant témoignage de l'intérêt que dans ce temps d'ignorance le roi de France prenait à la prospérité du commerce et de sa sollicitude sur le sort de pauvres malades incurables, retranchés de la société.

L'origine des foires en France est fort ancienne; autrefois les voyages étaient difficiles et périlleux; les marchands étaient obligés pour leur sûreté de voyager

— Je t'en prie, Maurice, laissons cela, dit Thérèse. Tu sembles irrité contre Casimir.

— Eh! ma chère amie, répliqua-t-il vivement, entre la crainte de faire du tort dans mon esprit à ton cousin et celle de me déplaire, je pense que tu ne dois pas hésiter.

— Non, sans doute...
— Parle alors.

— Casimir assure que tu revois M^{me} de Brionne, comme par le passé, et...
— Et, demanda-t-il avec insistance.

— Au même titre qu'autrefois, dit Thérèse en rougissant. Mais, je te le répète, ajouta-t-elle vivement, sans oser lever les yeux sur Maurice, je fais bon marché de ces vilains propos. Si je les croyais, pourrais-je me taire et cacher mes larmes? Ah! je serais bien malheureuse, tu t'en serais aperçu. Douter de toi, ce serait une souffrance atroce!... Heureusement que je ne doute pas, je te le jure. Pourquoi me tromperais-tu, moi qui t'aime si tendrement?

Et oubliant qu'elle était en toilette de bal, qu'un quart d'heure auparavant elle refusait de s'asseoir pour ne pas déranger les plis de sa robe, elle s'élança vers son mari et lui passa un de ses bras autour du cou.

— N'est-ce pas, Maurice, lui disait-elle tendrement, que j'ai raison de ne pas croire Casimir? N'est-ce pas que ton cœur m'appartient tout entier, n'appartient qu'à moi seule?

— Pourquoi le demandes-tu, si tu n'en doutes pas? fit observer Maurice avec douceur.

— C'est vrai, je ne te le demande plus. Ce serait te faire une injure. Je veux croire aveuglément en toi,

en troupes et en armes; la poste aux lettres n'existant pas, on ne pouvait correspondre que quand une occasion se présentait; ajoutez à cela que le transport des marchandises rencontrait de nombreux obstacles; c'étaient d'abord les droits qu'il fallait payer lorsqu'on traversait une province ou même une ville. C'était ensuite le mauvais état des routes; enfin par suite de la rareté du numéraire, les transactions ne pouvaient habituellement se régler qu'au moyen d'échanges, dont la négociation était rendue plus facile par l'apport des marchandises et la présence des parties sur le champ de foire.

La dévotion des fidèles et les pèlerinages alors très-nombreux avaient créé depuis longtemps des rendez-vous indiqués à jours fixes. Les jours consacrés à la célébration d'un mystère, de la fête d'un patron ou d'un saint célèbre étaient ordinairement ceux que l'on choisissait pour ces rendez-vous. Ces assemblées pieuses annoncées et prévues longtemps à l'avance et qui se succédaient fréquemment furent mises à profit par les commerçants qui s'y rendaient de tous les points du globe, y trouvaient une occasion avantageuse et commode pour traiter des affaires importantes, et pour vendre leurs produits ou se procurer des denrées étrangères.

On se rendit bientôt à ces assemblées non-seulement des provinces de France, mais aussi de presque tous les points de l'Europe; on les désigna d'abord sous le nom de *Feire*, traduction du mot latin *Feria* qui signifie jour de repos consacré par la religion.

Les foires furent tellement fréquentées, et devinrent si nombreuses que les rois jugèrent nécessaire d'intervenir pour les autoriser et en fixer la durée. Dans l'ancien droit, il était de principe que *Foires nouvelles ne se peuvent faire ny introduire en ce royaume sans congé du Roy*. En exigeant pour l'établissement des foires l'autorisation royale, nos rois convaincus de leur utilité pour la prospérité des manufactures, l'écoulement de leurs produits et la facilité des transactions commerciales, s'efforcèrent de les soutenir et de

aveuglément, entends-tu? Quant à Casimir, si je le rencontre ce soir, je lui parlerai de telle façon qu'il n'aura pas envie de recommencer ses bavardages.

— Tu voudras bien en même temps te charger de lui dire, reprit Maurice avec fermeté, que j'entends ne recevoir chez moi que des amis; comme il ne se montre ni le tien ni le mien, je l'engage à venir nous voir moins souvent.

— Je n'y manquerai pas, dit-elle en tendant à Maurice son front qu'il embrassa.

En ce moment la femme de chambre vint prévenir que la voiture était prête.

— Faites avancer, dit Maurice, nous descendons.

XIII

Une longue file de voitures commençait environ vers le milieu de la Chaussée-d'Antin et se prolongeait sur les boulevards jusqu'à la rue du Helder. Il y en avait de toutes les formes: depuis les grands carrosses armoriés, au cocher poudré, jusqu'aux simples coupés de remises. Deux gendarmes faisaient piaffer leurs chevaux vis-à-vis d'un hôtel situé entre la rue de Provence et la rue de la Victoire, et tous les habitants du quartier formaient la haie devant la porte d'entrée pour apercevoir au passage d'élégantes toilettes ou de jolis visages. L'escalier, dont chaque marche supportait un arbuste en fleur, conduisait à une grande antichambre qui s'ouvrait sur les salons de danse et sur une galerie destinée à servir de salle de spectacle.

Rien de curieux et de charmant en général.

Les protéger, tout en remédiant aux abus qui s'y étaient introduits.

Les lieux et jours de foires étaient privilégiés, tant pour la vente des marchandises que pour leur franchise, immunité et sauf conduit d'icelles; les crimes ou les délits commis en foire étaient plus graves et punis de peines plus sévères que ceux commis en autre temps ou en autre lieu.

Toute dette contractée en foire était immédiatement exigible, et le débiteur ne pouvait obtenir aucun répit, même en justice; enfin les marchands venus en foire ne pouvaient être emprisonnés pour dettes; ces dernières dispositions se retrouvent dans les articles 165 et 166 de la Coutume d'Etampes.

Certaines foires étaient très-célèbres, et c'était une véritable science que d'en bien connaître les époques. Celles de Champagne étaient passées en proverbe et quand on voulait dire de quelqu'un qu'il était instruit, on disait proverbialement: *Il sait toutes les foires de Champagne.*

Un peu au-delà de l'endroit où de nos jours, on a construit l'Abattoir, du côté de Paris, après être passé devant le Convent des Capucins, on trouvait autrefois un lieu de piété de très-ancienne fondation; c'était la *Maladrerie de Saint-Lazare* d'Etampes, connue aussi sous le nom de Saint-Michel; une chapelle, dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui, sous l'invocation de Saint-Michel-Archange et de Saint-Lazare, évêque de Marseille, avait été construite à gauche de la route de Paris; elle était attenante à un hôpital appelé *Maladrerie*, destiné à recevoir et nourrir de pauvres lépreux, relégués en dehors de la ville et séparés du commerce des hommes.

Ces malades on les désignait au moyen-âge sous le nom de *Mezel, Mezeaukz, Ladres, Bons malades*, etc.

Un ordre de Chevalerie, celui de Saint-Lazare, s'était dévoué aux soins que réclamaient les lépreux, des frères et des sœurs de cet ordre étaient attachés à ces hôpitaux et avaient la haute surveillance de la maison divisée en deux parties, une pour chaque sexe. Ces hôpitaux devaient être situés près d'un grand chemin, à une distance déterminée de ce chemin; ils avaient une église et un cimetière particulier.

Un homme d'église chargé du service divin avait son logis au midi de la chapelle, et du côté de *septentrion* étaient les logis des pauvres infirmes de ladrerie; c'est-à-dire les lépreux.

Saint-Lazare a toujours été invoqué par les lépreux, comme Saint-Roch par les pestiférés. Dans quelques pays Saint-Lazare est appelé *Saint Ladre*, de là le nom de *ladres* donné aux lépreux, et ceux de *ladrerie* ou *maladrierie* donnés aux léproseries.

La lèpre, mal horrible, contagieux, héréditaire, était même au XVII^e siècle par les médecins du moyen-âge et même au XVIII^e siècle par Ambroise Paré. On trouve la lèpre au berceau du monde, l'Egypte et l'Arabie en furent affligées. Le peuple de Dieu n'en fut pas exempt, Moïse la décrit longuement; sans doute pour amener les Hébreux à la propreté qui seule pouvait lutter contre la contagion, il avait imaginé la lèpre des vêtements et des maisons.

La Grèce et Rome furent visitées par la lèpre, et furent longtemps à se débarrasser de cet hôte terrible. Plus tard le ciel pur de l'Italie protégea contre ce fléau ses heureux habitants; mais la fatale maladie suivit les armées grecques quand les empereurs d'Orient voulurent reprendre la ville éternelle sur les barbares.

Au VII^e siècle, Rotharis, roi des Lombards, prit des mesures énergiques contre cette maladie; il bannit le lépreux, l'enferma dans une maison particulière et prononça sa mort civile. Les rois francs, dans le siècle suivant, tentèrent aussi de lutter contre la lèpre; en

ces représentations dramatiques données dans le monde, lorsqu'elles ont lieu avec un certain éclat. Indépendamment du plaisir très-vif de voir monter sur la scène une personne qu'on connaît, de l'applaudir si on l'aime et de critiquer à cœur joie, non pas si elle manque de talent (on n'y regarde pas de si près), mais si, dans les relations que vous avez habituellement ensemble, elle ne vous est pas sympathique, il existe aussi pour les yeux une sorte de jouissance et un véritable enchantement. En effet, d'ordinaire, les femmes seules sont assises, les unes près des autres, sans qu'aucun homme les sépare. L'habit noir ne vient pas détruire l'harmonie des couleurs et se détache trop brusquement sur un fond clair. Aucune tête chauve ou grise n'attriste la vue; on plane sur des cheveux noirs comme du jais, que la lumière des lustres fait étinceler, sur des têtes blondes éblouissantes, sur des épaules de toutes formes, pour tous les goûts, blanches ou légèrement brunes, chatoyantes parfois comme le satin, grasses, replètes, admirables de formes, ou encore inachevées, rougissantes ou timides. On entrevoit aussi des cous délicieux, longs, flexibles, inclinés avec grâce, pleins d'abandon et de poésie; d'autres sont plus courts, plus forts, plus charnus, ils ne disposent pas à la rêverie comme les premiers, mais les yeux ne peuvent s'en détacher et la pensée s'égarer. Les pierreries étincellent aux mille feux des bougies, et les fleurs éblouies par tant de lumières s'imaginent que le soleil se lève, lui sourient et s'entr'ouvrent.

Le chevalier et le vicomte, arrivés des premiers, pendant quelque temps de ce spectacle, que, par leur âge, ils savaient parfaitement apprécier.

757, elle était considérée comme un cas de divorce, et en 789, Charlemagne par un de ses capitulaires sépara le lépreux de la société. D'après les décisions de Verberies, en 753, et de Compiègne, en 757, le lépreux dont la femme était saine pouvait l'autoriser à épouser un autre homme.

La plupart des historiens attribuent aux Croisés l'importation en France de cette terrible maladie, d'autres aux Sarrasins, lors de l'invasion du VIII^e siècle. Les hordes Musulmanes, pendant leur séjour dans nos provinces méridionales, les débris des armées chrétiennes, à leur retour de la guerre sainte, ont pu propager et renouveler chez nous le germe de cette maladie, mais bien longtemps auparavant sa présence dans l'occident de l'Europe a été constatée; on peut lire dans les légendaires la guérison miraculeuse de lépreux opérée par saint Maximin, de Trèves, au IV^e siècle, par saint Vannes, de Verdun, et par saint Gery, d'Yvoi, au VI^e, par saint Arnoult, de Metz. En 549, le Concile d'Orléans recommandait expressément les lépreux à la charité ecclésiastique; en 583, le Concile de Lyon imposait aux évêques la charge de veiller sur eux, de les nourrir et de les vêtir. Une charte verdunoise de 634, date les lépreux de Maëstricht et de Metz avec une libéralité princière; le même document mentionne aussi les lépreux de Verdun. (Ch. Buvignier, *les Maladrieres de la cité de Verdun*.) Beaucoup d'autres léproseries existaient antérieurement aux Croisés et les mesures prises à différentes époques antérieures soit pour isoler les lépreux, soit pour préserver les autres hommes de la contagion témoignent assez de l'ancienneté et de la persistance de cette maladie.

Une bulle du pape Clément V, rapportée par dom Fleureau, donnée à Avignon, dans la septième année de son pontificat, accordait de grandes indulgences aux fidèles de l'un et de l'autre sexe qui visiteraient l'église de Saint-Lazare d'Etampes, et y feraient des aumônes à certains jours de fêtes déterminées par la bulle ou dans l'octave de ces fêtes. Clément V avait été élu pape en 1305, et il fut couronné à Lyon, le 14 septembre de la même année. Par cette bulle il confirmait sans doute une pieuse pratique qui existait depuis longtemps dans les habitudes du pays, il créait le pèlerinage pour encourager les fidèles à visiter fréquemment la chapelle de Saint-Lazare qui alors tombait en ruines de tous côtés, et à contribuer par leurs propres ressources au soulagement des malades et à la reconstruction de la maison. La bulle de Clément V avait donc un double but; exciter le zèle des fidèles et procurer d'abondantes aumônes à la Maladrerie de Saint-Lazare.

Cette maison avait été, longtemps auparavant, dotée par la piété de nos rois et de quelques seigneurs particuliers. Le titre le plus ancien connu, concernant Saint-Lazare, est une charte citée par D. Fleureau, de 1147, par laquelle le roi Louis VII, par son territoire de Boissy, que peut en labourer une charrue, un muid de blé, mesure de Paris, livrable le jour de Saint-Remy, et deux muids de vin à prendre dans les vignes du roi, au temps des vendanges.

Louis VII, par une charte de l'an 1147, augmenta considérablement les revenus de Saint-Lazare et gratifia notre Maladrerie de nouvelles concessions. Mais c'est à lui que ce refuge de la misère fut redevable « d'une faveur spéciale dont le souvenir dure encore... » En effet, ce prince touché de compassion pour les « infortunés renfermés dans cet asile, voulut que tous les ans au retour de la fête de Saint-Michel, leur patron, il se tint une foire aux environs de la Maladrerie de Saint-Lazare, et que durant les huit jours de sa durée tous les droits de marché attribués jadis au roi devinssent l'apanage de cette maison hospitalière. » (Montrond, t. I^{er}, p. 9.)

Mais si leurs yeux étaient satisfaits, leurs jambes ne l'étaient pas. Lorsque, depuis une heure, on a le cou tendu, les coudes serrés, les pieds écrasés par d'autres pieds qui rendent à autrui ce qu'on leur a fait, on est moins sensible au plaisir de la contemplation. Aussi les deux amis ne tardèrent-ils pas à se mettre en quête d'un abri pour leurs corps fatigués et d'un refuge contre les courbatures qui commençaient à les gagner. Ils se rappellèrent à propos qu'un salon particulier avait été réservé, par les organisateurs de la fête, aux dames patronnesses, à leurs amies et à de rares privilégiés. Ils se le firent indiquer et s'empressèrent de s'y installer.

— Ouf! qu'en dites-vous? s'écria le chevalier en se laissant tomber sur un canapé.

— Je dis que je me sens mieux; un peu plus, je m'évanouissais.

— J'y ai aussi songé...

— Cela nous aurait rendus intéressants, pardien; nous avons peut-être eu tort de ne pas nous procurer la distraction d'un joli évanouissement.

— En effet, quelques dos se seraient tournés de notre côté.

— Nos voisins nous auraient fait de la place.

— Et, dit le vicomte, peut-être qu'attendrie par notre malheureux état, une banquette serait venue vers nous.

— Avec les jolies épaules qui étaient dessus, continua le chevalier. D'honneur, vicomte, si j'avais en vingt ans de moins, je n'eusse pas hésité. C'est très-habile, voyez-vous, de savoir s'évanouir à propos. Vous souvenez-vous de cette madame de Coulanges que ses yeux rendirent autrefois si célèbre; des yeux si grands, si allon-

Telle est, dit M. de Montrond, l'origine curieuse et touchante de cette belle foire de la Saint-Michel, qui s'est ainsi perpétuée jusqu'à nous, à travers les siècles, et dont l'institution est due à la sollicitude de l'un de nos rois, pour de pauvres incurables.

(La suite prochainement.)

Tablettes historiques d'Etampes.

7 OCTOBRE 1820.

Première séance publique de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Etampes

Dans cette séance, M. de la Boulinière, sous-préfet d'Etampes, et président honoraire de la société, et M. Hémin de Longuevoisine, président titulaire, ont prononcé chacun un discours;

M. de Brun a lu un mémoire sur la culture du blé de Smyrne; et M. Sevostre sur la statistique des bêtes à grosses cornes de l'arrondissement.

(Brochure in-8° de 20 pages, imprimée à Etampes, chez Dupré fils.)

A la fin de cette brochure se trouve la liste des membres de cette société qui paraît avoir été dissoute vers 1825.

P. M.

SACLAS. — Le 23 septembre dernier, le sieur Buté François-Désiré, âgé de soixante-quatre ans, était monté dans un noyer pour gauler les noix; il est tombé d'une hauteur de quatre mètres, et n'a pas survécu à sa chute plus de trois quarts d'heure.

BOUIGNY. — Le 27 septembre, vers huit heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré dans les bâtiments appartenant au sieur Philippe Dubois, cultivateur à Pasloup, commune de Bouigny. Une partie des bâtiments et les récoltes qu'ils renfermaient, ainsi que le matériel, ont été la proie des flammes.

Les pertes sont en partie couvertes par une assurance à la Compagnie *La Confiance*.

Nouvelles et faits divers.

— Le *Journal officiel* publie l'avis suivant émanant de la Banque de France :

La Banque de France vient de constater l'existence d'un billet faux de 500 francs, elle croit devoir, pour mettre le public en garde contre cette falsification, lui en signaler les particularités les plus frappantes.

Ce qui doit attirer plus particulièrement l'attention c'est le *filigrane*.

Dans le billet authentique, le filigrane vu en transparence, c'est-à-dire placé entre la lumière et celui qui l'examine, se voit très-distinctement le chiffre 500 francs en sombre, et chaque chiffre, ainsi que l'F finale, est entourée d'une auréole claire, très-accentuée.

Cette auréole n'existe que très-imparfaitement dans le billet faux. En outre, les mots *cinq cents francs* en filigrane clair, placés dans le billet authentique sous les mots *cinq cents francs* imprimés en bleu sont à peine visibles dans le billet faux.

Enfin la large bande courbe très-claire sur laquelle se détachent en sombre les mots *Banque de France* dans le billet authentique, est à peine distincte, ou, pour mieux dire, n'existe pas dans le billet faux.

La gravure du verso et les figures qu'elle représente sont extrêmement défectueuses dans le billet faux, elles n'offrent qu'une masse confuse, sans ombres ni lumières; son imperfection beaucoup plus accentuée que celle du recto, suffirait à elle seule pour faire reconnaître la contrefaçon.

gés, si fendus, qu'ils semblaient faire le tour de la tête.

— Parfaitement, je les vois encore, s'écria le vicomte avec un certain enthousiasme rétrospectif.

— Eh bien, quoiqu'elle ne fût pas précisément jolie et qu'elle eût dans un monde assez interlope, j'eus un jour la bizarre idée de lui plaire. Oui, d'honneur, il m'eût semblé piquant qu'on pût dire: vous savez la nouvelle, M^{me} de Coulanges n'a des yeux que pour le chevalier.

— C'eût été flateur.

— Très-flateur, mais j'avais beau me mettre en frais d'amabilité, toutes les fois que je la rencontrais, ses portes cochères, non, je me trompe, ses yeux ne daignaient pas se tourner vers moi. Un soir, dans un bal du tiers-état, comme on disait à cette époque, où la dénomination de demi-monde n'était pas encore inventée, décidé à me faire remarquer et suffoqué par la chaleur, je pousse un cri, et je me laisse tomber dans les bras de M^{me} de Coulanges, près de laquelle j'avais eu soin de me placer. Vous voyez l'effet: on s'empresse, on me fait respirer des sels, on m'inonde le visage d'eau fraîche, on inonde en même temps la robe de ma voisine, on lui déchire son mouchoir pour me tamponner les tempes, bref, elle est obligée de supporter le contre-coup du traitement qu'on me fait subir. Vous concevez que le lendemain je lui devais une visite d'excuse, je m'empressai de la lui faire, etc...

— Et, continua le vicomte, cette visite dura dix-huit mois, je m'en souviens à merveille.

— Ah! vicomte, ne m'en parlez pas. J'aurais dû me défier d'une femme qui avait de si grands yeux. Vous croyez peut-être que c'était pour mieux voir, non, c'é-

Le bleu employé pour l'impression du billet authentique est beaucoup plus azuré que celui du billet faux, et ce dernier verdit à la lumière.

— On sait que la *petite guerre* à laquelle viennent d'assister les réservistes est en tout point semblable à la guerre véritable et comporte comme elle des surprises, des captures de prisonniers, etc.

Donc, on fait la petite guerre au camp de Sathonay et le maréchal Castellane commandait l'armée française, laissant l'armée ennemie à l'un des généraux.

Or, deux chasseurs de Vincennes, appartenant aux prétendus ennemis, avaient remarqué que la veille de l'ouverture des hostilités, le maréchal était allé examiner un chemin creux qui tournait le champ de bataille. Ils ne soufflèrent mot de leur découverte et de grand matin, laissant leur régiment, allèrent s'y poster.

La bataille commença, et bientôt ils virent un régiment s'engager, après s'être éclairé, dans le chemin. Cachés dans les broussailles, ils le laissèrent passer sans être vus. Un quart d'heure après, arrivait le maréchal, à cheval, seul, venant faire exécuter son mouvement tournant. Ils lui bondirent à la gorge et le déclarèrent prisonnier. Puis, lui mettant un mouchoir sur la bouche, ils l'emportèrent à leur état-major. Le maréchal prisonnier, la victoire était remportée.

Un autre se fût peut-être fâché. Castellane, remis en liberté, le soir, fit remettre 100 fr. à chacun des deux malins.

— Voici le texte d'une décision officielle qui intéresse tous ceux qui s'occupent de chevaux en France :

La Société centrale de médecine vétérinaire, consultée par le ministre, vient de décider que l'habitude qu'a un cheval, soit de mordre ou de frapper l'homme et les animaux, soit de refuser à se laisser harnacher ou employer aux services pour lesquels son espèce est destinée, sera désormais comprise dans la nomenclature des vices pouvant donner lieu à la résiliation des marchés.

— Voici de curieux détails sur l'élevage des poules en France et sur la situation de nos basses-cours :

La France nourrit environ 40 millions de poules, qui, au prix moyen de 2 fr. 50, donnent 100 millions de francs.

Ces 40 millions de poules sont annuellement réformées par cinquième et livrées à la consommation, d'où un premier produit en viande de 20 millions.

Cinq millions de coqs sont réformés chaque année dans les mêmes conditions que leurs femelles, ce qui fournit un deuxième produit en viande de 5 millions.

De nos 40 millions de poules naissent annuellement 100 millions de poulets, sur lesquels il convient de prendre 10 millions de producteurs, destinés à remplacer les ascendants qui ont été sacrifiés. Il faut encore réduire la quantité des millions, à cause des accidents et des maladies.

Nous restons alors en face d'un nombre de 80 millions de poules, qui, vendues à 1 fr. 50 la pièce, donnent un troisième produit de 120 millions de fr.

Aux chiffres ci-dessus indiqués, il importe, afin de se rendre un compte fidèle de la situation présente, d'ajouter, comme résultat de la plus-value des chapons et des poulardes, une somme de 6 millions.

Total, 151 millions.

Nos 40 millions de poules pondent chacune 100 œufs par an, ce qui donne 4 milliards d'œufs valant 6 centimes, soit 240 millions.

C'est donc à un mouvement commercial de près de

tail pour mieux pleurer. Sous le prétexte le plus futile, elle fondait en larmes, et rien ne l'arrêtait plus. C'était une avalanche, une inondation. Si j'avais le malheur d'être seulement poli devant elle avec une autre femme, elle mouillait trois mouchoirs. En cas d'infidélité de ma part, un second déluge eût été à redouter. Je voulais préserver mes concitoyens d'un tel désastre et, après m'être assuré d'un successeur... imperméable, je pris la fuite vers des climats moins humides.

— Et qu'est devenue cette belle explorée?

— Elle vit en province, elle porte des conserves bleues. C'est son châtiment et... le mien.

Pendant que les deux amis, fidèles à leurs vieux souvenirs et à leurs chères manies, devisaient ainsi, la représentation dramatique s'était terminée et le petit salon réservé se remplissait peu à peu.

Casimir, au lieu de prendre part au bal qui venait de commencer, s'était, en homme blasé, réfugié aussi dans le salon. Il y promenait, depuis un instant, son ennui de groupe en groupe, lorsqu'il aperçut Thérèse qui, en sa qualité de dame patronnesse, venait jouer, à son tour, d'une solitude relative.

— Quoi! chère cousine, lui dit-il, en s'asseyant auprès d'elle, le fidèle Maurice n'est pas à vos côtés?

— Il est allé causer avec un de ses amis pendant que je dansais, répondit Thérèse d'un ton qu'elle s'efforçait de rendre un peu sec, et il lui sera facile de me retrouver.

— Oh! oh! dit Casimir, le temps est à l'orage. Vous avez vos nerfs, ma cousine.

— C'est possible.

— Que vous a-t-on fait, qu'avez-vous?

400 millions par an que donnent lieu les produits de nos basses-cours. Ce n'est certes pas à dédaigner.

(Sport).

— Une méprise désagréable. — Les cris : « Au secours ! je suis empoisonnée ! » s'échappant hier de la loge d'une concierge de la rue Mouffetard, avait motivé un rassemblement. Déjà le bruit courait qu'un crime avait été commis, quand les constatations ont donné au fait son véritable caractère.

La veuve P..., voulant faire ses provisions du matin, avait prié une voisine de garder quelques instants sa loge, puis elle s'était rendue chez l'épicière, et y avait acheté du café en poudre qu'on lui avait servi dans un cornet qu'on lui avait mis dans sa poche.

De là elle était allée chercher du tabac à priser qu'on lui avait servi dans un cornet de même grandeur, qu'elle avait également placé dans sa poche.

On devine le reste. Au moment de préparer son café, la portière qui n'a pas, paraît-il, le sens de l'odorat très-développé, avait pris un cornet pour l'autre et, ayant avalé en deux gorgées une partie de l'infusion de tabac, avait éprouvé les symptômes d'un empoisonnement.

Elle en a été quitte pour une énergique médication, et la foule apprenant de quoi il s'agissait, s'est dispersée en riant.

— Les Chotts ou lacs salés du Sahara algérien voient leurs rives se couvrir, au printemps, d'une végétation verdoyante, où dominent les graminées et les cyprès.

Ces pâturages attirent à cette époque nombre d'antilopes, venues de fort loin dans le Sud, qui s'y rencontrent avec les troupeaux que, de leur côté, y amènent les Bédouins nomades. C'est le moment des grandes chasses au faucon et au levrier, et des troupeaux entiers de gazelles restent souvent sur le terrain.

Les antilopes sont plus rares, surtout l'espèce appelée en arabe *el ouach*. Au printemps dernier, cependant, on est parvenu à s'emparer de l'une d'elles, fort jeune, qui, élevée au biberon, vient d'être envoyée au Jardin d'Acclimatation de Paris. El ouach, qui est le bubale des naturalistes, est un animal des plus étranges. Ses yeux, placés de côté et très en dehors de sa longue tête, feraient croire, lorsqu'on le regarde de face, que, semblable à la bête de l'Apocalypse, il est privé des organes de la vue.

— L'anecdote suivante racontée par M. Henri Herz, dans ses *Voyages en Amérique*, donne une idée du sans-gêne américain :

J'étais à table d'hôte à côté d'un Français avec qui j'avais fait connaissance. Le dessert arrive, et il ne reste plus dans un plat qu'un seul gâteau. Le Français me l'offre ; je refuse, en le priant de le garder pour lui. Il insiste avec courtoisie et veut absolument que je l'accepte. Le gâteau avait bonne mine, et je réitérai mes prières.

— C'est pour vous, dis-je à mon obligant voisin.
— Je n'en ferai rien.
— Mais si.
— Vous me déboulliez.
— Allons, puisque vous le voulez à toute force, je l'accepte.

J'allais le prendre, quand un Américain, placé vis-à-vis de nous deux, et témoin de nos instances réciproques, s'empara bravement d'une fourchette, se coucha à demi sur la table, allongea le bras et piqua très-adroitement le gâteau, qu'il enleva dextrement, à notre grande stupefaction. Il le mangea tranquillement, ne paraissant pas se douter qu'il y eût dans ce procédé la moindre inconvenance.

— M^r Mac-Closkey, le premier cardinal américain qui ait été créé par le Saint-Siège, est en ce moment à Rome, où il est allé exprimer sa reconnaissance au Saint-Père.

— J'ai... j'ai que je suis furieuse contre vous.
— Contre moi, grand Dieu ! Quels sont mes crimes ?
— A cause de vous, Maurice me boude, et ce bal, où je me promettais de tant m'amuser, me paraît fort maussade.

— Maurice vous boude, c'est grave ; il a donc quelque chose à me reprocher. Règle générale : quand on boude, on se sent coupable. Aurait-il été question entre vous de la fameuse comtesse de Brionne ?

— En effet, répondit Thérèse.

— Maurice aura-t-il nié qu'il la connaît ?

— Vous vous trompez, Maurice avoue parfaitement qu'il connaît M^{me} de Brionne ; mais il n'avoue pas l'espèce d'intimité que vous prétendez exister entre cette dame et lui.

— Moi, je ne prétends rien, s'écria Casimir, votre mari est un petit saint, c'est convenu.

— Alors, je vous prie, dit Thérèse qui se rappelait les recommandations de Maurice, de ne plus répandre sur son compte des propos semblables à ceux que vous m'avez tenus.

— C'est donc sérieux ? demanda Casimir.

— Très sérieux.

— Vous attachez de l'importance à toutes les niaiseries que je vous ai dites ?

— Vous appelez cela des niaiseries, vous ? Un mari qui serait infidèle à sa femme ! s'écria Thérèse avec indignité.

— On peut jouer tous les jours de ce petit spectacle, fit observer Casimir. Comme vous êtes jeune, ma pauvre cousine ! continua-t-il, en la regardant avec commiseration. Si les femmes mariées se rendaient malheureuses

Y recevra-t-il le chapeau ? Nous l'ignorons encore. Depuis le 20 septembre 1870, le Pape, prétendant qu'il n'est plus suffisamment libre, a renoncé, en effet, à remettre le chapeau aux nombreux cardinaux qu'il a créés dans ces dernières années.

C'est ainsi notamment que LL. EEM. les cardinaux Guibert, archevêque de Paris ; Regnier, archevêque de Cambrai ; et Deschamps, archevêque de Malines, n'ont reçu que la barrette et sont privés du chapeau de velours rouge, le suprême insigne du cardinalat.

Mais il se peut que Pie IX, désireux de faire ressortir davantage le lien qui unit l'Eglise d'Amérique au Saint-Siège, fasse une exception bien naturelle pour M^r Mac-Closkey, premier et unique représentant du Nouveau-Monde dans le conclave.

Voici l'imposant cérémonial qui, d'après un usage plusieurs fois séculaire, devrait être, dans ce cas, observé :

Suivant la tradition et au jour fixé, le nouveau cardinal se rend au consistoire en carrosse de gala et avec la pelle Sixtine si la cérémonie doit se faire au Vatican.

Cependant les anciens cardinaux entrent deux à deux dans la salle du consistoire, et, après avoir reçu l'obédience ou baisé la main du Pape, deux d'entre eux vont chercher le nouveau cardinal et le conduisent devant le Saint-Père, auquel il fait trois profondes révérences : une à l'entrée de la chambre de Sa Sainteté, l'autre au milieu et la troisième au bas du trône.

Ensuite il monte les degrés, baise les pieds du Pape, qui l'admet aussi au baiser de paix. Le nouveau cardinal donne également le baiser de paix à tous les anciens cardinaux.

Cette première cérémonie achevée, le chœur des musiciens entonne le *Te Deum*. Les cardinaux s'en vont alors deux à deux à la chapelle papale, où ils font le tour de l'autel avec le nouveau cardinal, accompagné d'un ancien qui lui cède la main droite pour cette fois seulement.

Après quoi le nouveau cardinal vient s'agenouiller sur les marches de l'autel, où le premier maître des cérémonies lui met sur la tête un capuchon qui pend derrière sa chape, et, quand on chante le *Te ergo* du *Te Deum*, le nouveau cardinal se prosterner profondément et demeure dans cette posture non-seulement jusqu'à la fin du cantique, mais encore pendant que le cardinal-doyen, qui est à l'autel du côté de l'Épître, dit quelques oraisons marquées dans le Pontifical romain.

Lorsque les prières sont finies, le nouveau cardinal se relève, on lui abaisse le capuchon ; puis le cardinal-doyen, en présence de deux chefs d'ordre et du cardinal camerlingue ou chancelier, lui présente la bulle du serment qu'il doit prêter. Après l'avoir lue, il jure qu'il est prêt à répandre son sang pour la Sainte Église romaine et pour le maintien des privilèges du clergé apostolique auquel il est agréé.

Tous les cardinaux retournent ensuite à la chambre du consistoire, dans l'ordre qu'ils avaient gardé pour en sortir. Le nouveau cardinal s'y rend aussi, marchant à la droite de l'ancien qui l'accompagnait à la chapelle. Il s'agenouille devant le Pape ; un maître des cérémonies lui tire le capuchon sur la tête, et le Pape lui met le chapeau de velours rouge sur le capuchon, en prononçant quelques oraisons.

Le Pape se retire ensuite, et les cardinaux, en sortant du consistoire, s'arrêtent en cercle dans la salle. Le nouveau cardinal vient leur faire la révérence au milieu de ce cercle et les remercie.

On sait qu'au premier consistoire où assiste le nouveau cardinal, le pape fait la cérémonie de lui fermer la bouche ; ce qui signifie qu'il lui est défendu de parler des choses qui s'y sont passées, et qu'au consistoire suivant il fait la cérémonie de lui ouvrir la bouche, après lui avoir conféré ses titres et mis un anneau au doigt.

Tel est le cérémonial suivi jusqu'à présent ; mais toutes les traditions se perdent insensiblement, et de nombreuses modifications pourront y être apportées. Autrefois, par exemple, un cardinal qui allait à Rome avant d'avoir reçu le chapeau avait toujours religieusement soin de s'y rendre en habit court, violet et de porter l'habit long pour l'audience du pape ; tandis que les dernières déshérences nous apprennent que la nouvelle Éminence portait purement et simplement des habits

pour si peu, il n'y aurait pas de ménage où l'on ne se succéderait deux ou trois fois par jour. Elles ont heureusement le bon esprit de ne s'apercevoir de rien. Mais il est convenable qu'elles sachent à quoi s'en tenir pour ne pas se faire moquer d'elles dans le monde, et j'avais cru de mon devoir, en ma qualité de parent, de vous donner quelques petits renseignements. J'espérais même que vous m'en sauriez gré, et... Maurice aussi.

— Il vous en sait si peu de gré, répliqua Thérèse, qu'il m'a chargé de vous dire...

— Vous lui avez donc avoué que c'était moi qui vous avais mise au courant ? interrompit vivement Casimir ?

— Pouvais-je faire autrement ? Il m'a interrogée et je n'ai pas de secrets pour mon mari.

Casimir, visiblement contrarié, se mordit les lèvres et reprit d'un ton pincé :

— Ah ! vous reconnaissez ainsi les services rendus ?

A merveille, ma cousine, j'aurais dû m'y attendre. Mais, continua-t-il, n'aviez-vous pas commencé une phrase ? Maurice, disiez-vous, vous avait chargée de...

— De vous prier, puisque vous ne vous montrez ni son ami ni le mien, de...

— De ? demanda Casimir.

— De venir nous voir moins souvent, répliqua-t-elle résolument, pour se conformer aux instructions de son mari.

Cette fois, Casimir n'essaya plus de cacher son dépit. Comme il se trouvait seul, en ce moment, avec Thérèse, il se leva et se promenant avec agitation :

— Encore un congé ! disait-il. Ce cher Maurice suit les traditions de M^{me} de Brionne ; on leur déplaît, vite, à la porte, et toujours par voie d'ambassadeur. Chez la

civils. Grande a été la surprise ; mais la vieille Eglise de Rome, qui a renoncé, depuis quelques années déjà, à tant de cérémonies séculaires, ne s'étonnera bientôt plus sans doute des habitudes modernes du clergé à New York. (Débats).

Emprunt de la ville de Nîmes.

L'émission de l'Emprunt de la ville de Nîmes aura lieu les 5 et 6 octobre prochain, chez MM. L. Sée fils et C^e, banquiers, 9, rue du Conservatoire, Paris.

Cet emprunt, montant à 6 800 000 fr., est garanti par l'Etat et par la ville de Nîmes, en vertu d'une loi spéciale, qui autorise cette dernière à s'imposer extraordinairement, pour assurer le service des obligations.

Il est émis sous forme d'obligations de 1 000 fr. et de demi obligations de 500 fr., ce qui paraît le type le plus convenable pour ces sortes de titres.

Les obligations de la ville de Nîmes présentent une sécurité absolue, égale à celle des Fonds publics français, avec moins de fluctuation de cours, et des avantages supérieurs comme revenu. En effet, la rente et l'Emprunt, aux cours actuels, ne produisent pas plus de 4 1/2 0/0 de revenu, tandis que les obligations de Nîmes donnent 5 1/4 0/0 y compris la prime d'amortissement, acquise dans un délai rapproché.

Le succès des Emprunts du Calvados et de l'Eure, émis par l'honorable maison L. Sée et C^e, est un garant de celui qui est réservé à l'Emprunt de Nîmes.

Champ de Foire.

Nous sommes en pleine fête ! Les visiteurs affluent de tous côtés ; les jeux et les spectacles, très-variés cette année et bien dignes d'attirer les amateurs, sont en vogue par la foule.

De nombreuses places sont occupées par les salimbanques, les étalagistes et les marchands forains. Parmi ces derniers, on remarque l'établissement de M. FARDON, sous le quinconce du Port, près de l'emplacement où se tenait le Bal Willis, qui offre gratuitement, à tout acheteur sérieux, un MAGNIFIQUE BALLON. C'est là qu'on trouvera le véritable pain d'épice de Dijon, un grand dépôt des parmerons et croquignoles de la maison Dumont, d'Orléans, et l'assortiment le plus complet de jouets d'enfants, porcelaines, cristaux, vannerie et articles de Paris.

AVIS. — Une excellente musicienne, élève de Th. Dubois et de Duvernoy, désire donner des leçons de piano. — Conditions modérées.

S'adresser aux Bains du Gaz.

M^r FRAIGNAUD, notaire à Franconville près Paris, demande de suite un **Principal Clerc** capable. — Se présenter.

SALLE DE LA ROTONDE

A l'occasion de la foire Saint-Michel, M. DÉSIRÉ HOYAU a l'honneur de faire savoir qu'il donnera, aujourd'hui **Samedi 2 Octobre**, un **Café-Concert**, avec le concours d'artistes des principaux concerts de Paris ; la troupe sera augmentée.

Le **Dimanche 3 Octobre Grand Bal de nuit**. Orchestre nombreux sous la direction de M. Witmann.

Le **Lundi 4 Octobre, Café-Concert** jusqu'à deux heures du matin.

Ouverture des bureaux, pendant les trois jours, à huit heures du soir.

Prix d'entrée par personne... **50 centimes.**

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 30 Septembre. — DARDIS Marie Julie, rue de la Tannerie, 4. — 1^{er} Octobre. BLIN Alexandre-Louis, rue Darnatal, 25

comtesse, le baron me remet mes passeports ; ici, c'est vous... Ah ! continua-t-il en s'animant peu à peu, sous prétexte qu'un gandin, comme on m'appelle, est sans conséquence, on me traite avec ce sans-gêne ! Je leur prouverai que le gandin montre quelquefois les dents... Il convient à M^{me} de Brionne de faire la prude avec moi, tandis qu'avec d'autres... Et parce que je n'ai rien dit, c'est au tour de M. Maurice ! Pour quelques innocents bavardages, il lui plaît de me congédier, de me priver du seul petit bout de parenté que je possède, de me faire passer, à ses yeux, pour un menteur, pour un calomniateur... Ah ! je me révolte à la fin ! Je puis être léger, médisant, bavard, compromettant, ce qu'on voudra, mais je ne calomnie personne, et, ajouta-t-il en se tournant tout à coup vers Thérèse, si M^{me} de Brionne était ici, je me chargerais bien de vous prouver que je ne l'ai pas calomniée.

Il achevait à peine ces mots qu'un grand bruit de voix se fit à la porte ; une valse venait de finir et la plupart des dames patronnesses et de leurs cavaliers, ne trouvant plus de place dans les salles de danse, se réfugiaient dans le salon réservé.

Au milieu d'elles, Casimir aperçut M^{me} de Brionne qui s'avancait au bras du baron.

— Le sort me favorise, s'écria-t-il, la voici !

— Qui ? demanda Thérèse.

— Celle dont nous parlions, la comtesse.

— Ah ! fit Thérèse, et ses yeux se tournèrent aussitôt vers Hélène, qu'une sorte d'instinct lui désignait.

— Je ne croyais pas, continua Casimir toujours furieux, qu'elle osât venir à ce bal, où elle savait vous rencontrer, mais, puisqu'elle ose, moi aussi j'oserai.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o PIXARD Auguste, 25 ans, chaudronnier, rue du Perray, 55 ; et D^{lle} GUDIS Alphonsine, 22 ans, blanchisseuse, rue Saint-Martin, 25.

2^o ZIEGLER François, 22 ans, rhabilleur à Corbeil ; et D^{lle} CARNEVILLIERS Albertine, 20 ans, domestique, de fait à Corbeil et de droit rue de la Digue, 2.

DÉCÈS.

Du 25 Septembre. — JUMENTIE Désiré Joseph-Georges, 9 mois, rue Saint-Jean, 3. — 25. LÉPICIER Marguerite-Georgette, 5 mois, rue Saint-Jean, 3. — 27. CORMIER Théodore, 31 ans, garde moulin, rue de la Cordonnerie, 12. — 28. PERCHEROX Joseph-Alexis-Edouard, 4 mois, rue Saint-Jacques, 2. — 30. LAMOUREUX Constance Éléonore, 71 ans, rentière, veuve Viallon, rue Basse-de-la-Foulerie, 21. — 30. MOREAU Céline-Virginie, 27 ans, sans profession, rue du Perray, 47. — 1^{er} Octobre. MASTRE Léon-Stanislas, 25 ans, boucher, rue Saint-Jacques, 49.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLEN.

Emprunt de la Ville de Nîmes.

ÉMISSION

DE 7,251 OBLIGATIONS

De 1,000 fr. rapportant 50 fr.

Remboursables en 25 Années.

Conformément au traité passé entre la ville et MM. L. Sée fils et C^e approuvé par M. le ministre de l'Intérieur.

L'Assemblée nationale a autorisé la **Ville de Nîmes** à emprunter la somme de **6,800,000 fr.** Sur cet emprunt, **3,800,000 fr.** doivent être versés à l'Etat ; le surplus est applicable à divers travaux d'utilité publique et de casernement. L'Etat rembourse la Ville en **15 Annuités**, spécialement affectées au service de l'Emprunt.

Le service de cet Emprunt est assuré par l'exécédant actuel des recettes de la Ville de Nîmes sur ses dépenses et par les ressources spéciales créées par la loi. Les Obligations jouissent donc :

1^o DE LA GARANTIE DE LA **Ville** ;

2^o DE LA GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE DES ANNUITÉS DE L'ÉTAT POUR **3,800,000** FRANCS.

C'est donc un placement de premier ordre.

Taux d'émission : **982 fr. 50**

100 fr. » payables en souscrivant,
200 » — à la répartition,
350 » — du 1^{er} au 10 avril 1876,
332 50 — du 1^{er} au 10 avril 1877.

Les souscripteurs pourront se faire délivrer des demi obligations (coupures de 500 fr.), rapportant 25 fr., au prix de **191 fr. 25** l'une.

En tenant compte de la prime de remboursement, le placement ressort à **5 1/4 0/0**.

Les titres sont au porteur.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations s'effectueront le 30 Juin et le 31 Décembre, à Nîmes et à Paris.

Le 1^{er} tirage aura lieu au mois d'Avril prochain

Jusqu'à la libération intégrale, un revenu de 5 0/0 sera payé sur les sommes versées comme ci-dessus. Les versements anticipés recevront une bonification d'intérêts à raison de 1 0/0 l'an.

Les Souscriptions reçues le premier jour jouiront d'un droit de préférence.

Les Obligations seront cotées à la Bourse.

On souscrit les 5 et 6 Octobre 1875

A NÎMES : à la RECETTE MUNICIPALE. — à la TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU GARD et dans les Re-

— Qu'allez-vous faire ? dit Thérèse à voix basse, en retenant son cousin.

— Oh ! presque rien, répliqua-t-il, rassurez-vous. Un mot vous suffira pour vous édifier. A la physionomie de beaucoup de gens, je vois que les pouitrus sont prêts... Il s'agit seulement d'y mettre le feu.

ADOLPHE BELOT.

(La suite au prochain numéro).

Le Devin.

TABLE.

Sur l'art devinatoire et sur son influence.

Dans la place publique, un devin pérorait

Avec une rare éloquence.

« Pour moi, grâce à mon art, il n'est rien de secret.

Disait-il ; à mes yeux tout voile disparaît :

Du passé, du futur j'ai pleine connaissance. »

Cependant, un voleur, non moins hardi que fin,

Dépouillait sa maison : sur l'avis d'un voisin,

Il y court en tremblant pour sauver sa cheyance

« Sage et profond devin, soyons de bonne foi,

Dit un passant : de quoi te sert donc ta science,

Si tu ne connais pas ce qui se fait chez toi ? »

TH.

certes particulières et Perception du département, chez MM. E. BAYLE et A. BAISSEYER, — J. GAIDAN et C^{ie}, — NÈGRE-DUMERON et BRUNETON.

- A PARIS : chez MM. L^{rs} SÈRE FILS et C^{ie}.
A Marseille : à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE.
A Lyon : à la SOCIÉTÉ LYONNAISE.
A Montpellier : chez M. TISSIÉ-SARRUS.
A Strasbourg : à la BANQUE D'ALSACE-LORRAINE, chez MM. STAEBLING, L. VALENTIN et C^{ie}.
A Colmar et à Mulhouse : chez MM. A^{rs} SÈRE et FILS.
A Metz : à la BANQUE D'ALSACE et DE LORRAINE, chez MM. C^{ie} et E. GOUDCHAUX et C^{ie}.
A Bâle : AU BASLER BANKVEREIN.

AVIS

La Banque Générale de change et de commission, 53 bis, rue de Châteaudun, Paris, informe les porteurs d'Obligations du Chemin de fer de Bondy à Aulnay-lès-Bondy, qu'elle paie dès à présent le coupon à l'échéance du 4^{er} novembre 1875, sous déduction d'intérêt à 0/0 l'an.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-44

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIER, FAYE, FOURCAND, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MÉLINE, RAMEAU, RIODEL, LÉON ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la Gauche et du Centre Gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'Opinion est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée. Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. Le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, occupe généralement une place in-suffisante dans les journaux politiques. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS : 16 francs par trimestre.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE

offerte aux abonnés nouveaux :

Le Siège de Paris, un beau volume in-8^o

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-44

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite PETIT FRÈRES.

CLÔTURE. — AFFIRMATION DES CRÉANCES.

Messieurs les créanciers de la faillite des sieurs PETIT FRÈRES, qui n'ont point encore fait admettre leurs créances, sont invités à se trouver au Palais-Justice, à Etampes, le Samedi 9 Octobre mil huit cent soixante-quinze, à neuf heures du matin, à l'effet de faire vérifier leurs créances, et d'en affirmer la sincérité entre les mains de M. le Juge-Commissaire.

Cette réunion sera la dernière et ceux des créanciers qui ne se présenteraient pas ne pourront plus se faire admettre qu'à leurs frais.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES

Faillite AUCLERC.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur ERNEST AUCLERC, meunier à Chérel, commune de Chalo-St-Mars, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais-Justice, à Etampes, le Samedi 9 Octobre mil huit cent soixante-quinze, à dix heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, pour délibérer soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant conventions, M. Paulin VERON, boulanger à Etampes, rue Sainte-Croix, numéro 45,

A vendu à M. Eugène THENAULT, garçon boulanger à Etampes,

Le Fonds de Boulangerie qu'il exploite audit lieu, moyennant un prix payable à termes.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile de M. THENAULT, rue Sainte-Croix, numéro 45, à Etampes.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant conventions verbales intervenues le dix-huit juillet mil huit cent soixante-quinze, madame Zélie MASSIAT, veuve du sieur François CABUE, blanchisseuse, demeurant à Etampes, rue Basse-des-Groisonneries, a vendu à M. Félix DUPERCHE, journalier, demeurant au même lieu, son établissement de blanchisseuse.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^{re} Chenu, avoué à Etampes, rue Saint-Jacques, n^o 400.

A LOUER

BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à Landreville, commune d'Ormoy la Rivière, A quatre kilomètres d'Etampes.

Cette Propriété contient 4 hectares 50 ares, en jardin, prairies, terre labourable (le tout pourrait être mis en jardin ou planté en pépinière), et est traversée par la rivière la Juine.

Elle appartient à M. RETOUT, qui l'exploite.

S'adresser, pour traiter :

A Ormoy, à M. RETOUT;

A Etampes, à M. QUÉRU, greffier de la Justice de paix.

Etude de M^{re} CHARLES GIBIER, notaire à Malsherbes (Loiret).

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1876,

LA

FERME DE LA MAISON DES CHAMPS

Commune de Malsherbes, sur la route d'Etampes, A 3 kilomètres de la gare de Malsherbes.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation rebâties à neuf depuis quinze ans. — 130 hectares de terres labourables, presque d'un seul tenant, autour de la ferme. — 2 hectares de pré.

S'adresser à M^{re} CH. GIBIER, notaire à Malsherbes. 2-2

OFFRE D'AGENCE.

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 4,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 44, rue Rambuteau, à Paris. — Joindre un timbre-poste pour recevoir franco instructions et prix courants. 3-2

PARIS. — PALAIS-ROYAL.

Galerie Montpensier, 41, Rue Montpensier, 26.

RESTAURANT TRAPPE

ANCIENNE MAISON DES PLUS RECOMMANDABLES

Déjeuners 1 fr. 75.

Dîners, 2 fr. 25 et 2 fr. 75.

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ECONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Sauces et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES D'OR, 3 GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors Concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

Ex Gros : 30, rue des Petites-Écuries PARIS

AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. ET J. DECONINCK, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 13 variétés de Blés de semence anglais et français; agents de FRÉDÉRIC F. HALLET (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. — Même maison : Nitrate de soude (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti. 5-2

ENGRAIS PICHELIN FRÈRES, PICHELIN-PETIT & FILS

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION NATIONALE DE PARIS 1860

18 médailles d'or et d'argent aux concours nationaux et régionaux de 1858 à 1875.

VENTE SUR GARANTIE D'ANALYSE

PRODUITS CHIMIQUES. ENGRAIS EN GUANO DE LA MOTTE, ENGRAIS PICHELIN POUR BETTERAVES, PHOSPHO-GUANO DE LA MOTTE, POUDRE D'OS, SUPERPHOSPHO-AZOTE, SUPERPHOSPHATES, ENGRAIS DES VIGNES, ENGRAIS des PRÉS, NOIR ANIMAL, PHOSPHATES des ARDENNES et du MIDI, etc. — DEPOT à Angerville, chez M. CHENU FILS. 7-6

BOULOGNE-SUR-MER

PAS-DE-CALAIS

Saison d'Été 1875, Bals, Concerts, Théâtre : Opéra et Fêtes.

Bains, Casino, Courses, Régates, Excursions en mer, Pèlerinages.

BAINS DE MER

20-48

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates like 25 Septembre 1875 and various grain types like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Orge, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 25 Septembre au 1^{er} Octobre 1875.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 25, Lundi 27, Mardi 28, Mercredi 29, Jeudi 30, Vendredi 1^{er}. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Vertical advertisement for 'JUS DE BIRTECK' with text 'Des Connaissances des Vieilles, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants adonnés. Le Jus de Birtéck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants. Prix du flacon : 5 fr. 50 cent. A Étampes, chez M. DEBESSE, pharmacien. 52-96'

CINQ FRANCS PAR MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio, 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier, 90 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol., 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié doré, 85 fr.
Les Evangiles Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié, 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas, 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux, 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Matte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché, 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ARNOT, LEMERRE, ETC.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o, 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o, 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o, 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 43 vol. in-8^o, 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8^o, 480 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus, 400 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8^o, 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille, 40 planches, riche album de salon, 120 fr.

Cet aff. conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Étampes, le 2 Octobre 1875. Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Étampes, le 2 Octobre 1875. Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Étampes, le 1875.